

Les actualités du trimestre



Nos partenaires : des appuis indispensables

L'ensemble des activités proposées par l'association ne peuvent se réaliser qu'avec les aides fournies par nos partenaires (voir leur logo en bas de page). Nous tenons en cette fin d'année à les remercier fortement.

Charte d'engagements - Distances de sécurité riverains

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques est réglementée à proximité des zones d'habitations et des lieux accueillant des personnes vulnérables ou des travailleurs présents régulièrement. Les mesures inscrites dans la charte d'engagement sont applicables pour tout utilisateur agricole de produits phytopharmaceutiques à proximité du public visé.



<https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/index.php?id=2977487>

Ainsi chaque exploitant doit disposer d'un exemplaire de la charte (papier ou numérique) lorsqu'il réalise une application en bordure des secteurs concernés notamment s'il souhaite réduire la distance de sécurité. Il doit également être en capacité d'informer les riverains du moment effectif où intervient la réalisation d'un traitement phytosanitaire par un dispositif numérique ou visuel comme un gyrophare par exemple.

DÉGÂTS DE LA FAUNE SAUVAGE : UNE APPLICATION POUR LES SIGNALER

Le réseau Chambres d'agriculture met à disposition des agriculteurs mais également de tout citoyen une application permettant de faciliter le signalement des dégâts de la faune sauvage sur son exploitation agricole. Cet outil téléchargeable n'a pas valeur de déclaration mais comporte de très nombreux avantages. Les dégâts de la faune sauvage sur les cultures et les élevages sont loin d'être anodins et impactent chaque année les exploitations agricoles.



Selon les derniers chiffres collectés en 2019 : 20 millions d'euros estimés pour les dégâts de corvidés ; 20 millions d'euros pour les dégâts de cervidés ; etc.

Programme de formation

Les formations à destination des salariés sont financées par Ociat ou votre association grâce aux aides reçus de ses partenaires.

Compte tenu de la démarche d'appel d'offres d'Ociat, l'élaboration du programme 2024 est en retard. Nous vous communiquerons la liste des formations dès que possible en janvier prochain. Celle-ci sera consultable sur notre site Internet.

Prochain rendez-vous

- 18 novembre : soirée conviviale (choucroute)
- 27 et 28 novembre formation SST initiale et 30 novembre recyclage
- 4 décembre : Université du soir sur l'agriculture de précision
- 19 décembre formation RTK
- du 15 au 19 janvier : visite en Allemagne
- 23 janvier 2024 : formation renouvellement certiphyto
- 8 et 9 février : certiphyto primo